



**Prêt pour zéro Canada**  
**Zéro fonctionnel de l'itinérance**  
**Document de questions et réponses**

**DERNIÈRE MISE À JOUR**

**10 mai 2021**

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Survol rapide – ce que nous entendons par la fin de l’itinérance.....</b>	<b>3</b>
Zéro fonctionnel – itinérance chronique.....	4
Zéro fonctionnel – itinérance chez les anciens combattants.....	4
Pourquoi PPZ-C se concentre-t-elle d’abord à mettre fin à l’itinérance chronique et à l’itinérance chez les anciens combattants ? .....	4
Pourquoi PPZ-C vise-t-elle le zéro fonctionnel plutôt que le zéro absolu ? .....	5
<b>Définitions des termes “itinérance” et “logé” .....</b>	<b>6</b>
Itinérance .....	6
Définitions de l’itinérance chronique.....	6
Quelle est la définition de l’itinérance chronique selon le gouvernement du Canada ? .....	6
Quelle est la définition de l’itinérance chronique selon les provinces ?.....	7
Quelle est la définition américaine de l’itinérance chronique ? .....	8
Définition de l’itinérance chez les anciens combattants .....	8
<b>Définition du terme “logé” .....</b>	<b>8</b>
<b>Définitions de la fin de l’itinérance chronique .....</b>	<b>9</b>
Où se situe le gouvernement du Canada dans la définition de la fin de l’itinérance chronique ? .....	9
Où en est la conversation nationale dans la définition de la fin de l’itinérance chronique ?.....	10
Où en sont les provinces dans la définition de la fin de l’itinérance chronique ? .....	11
Qui propose une définition de la fin de l’itinérance chronique ? .....	11
<b>Définition de la fin de l’itinérance chez les anciens combattants.....</b>	<b>12</b>
<b>PPZ-C et le zéro fonctionnel de l’itinérance – Questions principales.....</b>	<b>13</b>
Pourquoi PPZ-C a-t-elle adopté des définitions du zéro fonctionnel ? .....	13
Quelles sont les définitions des termes “itinérance” et “logé” employées par PPZ-C ?.....	13
Quelle définition des termes “itinérance chronique” est employée par PPZ-C ?.....	13
Quelles sont les définitions des termes “ancien combattant” et “itinérance chez les anciens combattants” employées par PPZ-C?.....	14
Des communautés ont-elles réussi à atteindre le zéro fonctionnel de l’itinérance chronique ? .....	14
Des communautés ont-elles réussi à atteindre le zéro fonctionnel de l’itinérance chez les anciens combattants ?.....	14
Comment Prêt pour zéro Canada confirme-t-elle les étapes du zéro fonctionnel ? .....	15
Que se passe-t-il si une communauté atteint le zéro fonctionnel de l’itinérance et qu’ensuite, le nombre de personnes en situation d’itinérance augmente ?.....	15
Qu’en est-il des communautés qui parviennent à mettre fin de manière fonctionnelle à l’itinérance chronique ou à l’itinérance chez les anciens combattants ? Quelle est la prochaine étape ?.....	16
Pourquoi est-ce que je vois encore des gens dans la rue alors que vous dites avoir mis fin à l’itinérance ? .....	16

<b>La fin de l’itinérance pour tous – Définitions et considérations .....</b>	<b>16</b>
Qui propose une définition pour une “fin de l’itinérance générale” ? .....	16
Pourquoi la définition de la fin fonctionnelle de l’itinérance chronique diffère-t-elle de la fin fonctionnelle de l’itinérance générale ?.....	18
Existe-t-il des idées ou des ressources liées au concept du zéro fonctionnel de l’itinérance et qui prennent en compte les considérations du genre ? .....	18
Existe-t-il des idées ou des ressources liées au concept du zéro fonctionnel de l’itinérance et qui prennent en considération les enjeux touchant les Autochtones ? .....	19

## Introduction

Prêt pour zéro Canada (PPZ-C) travaille à soutenir un noyau de communautés phares à mettre fin à l'itinérance chronique et à l'itinérance chez les anciens combattants – un premier pas vers l'élimination de toute forme d'itinérance au Canada.

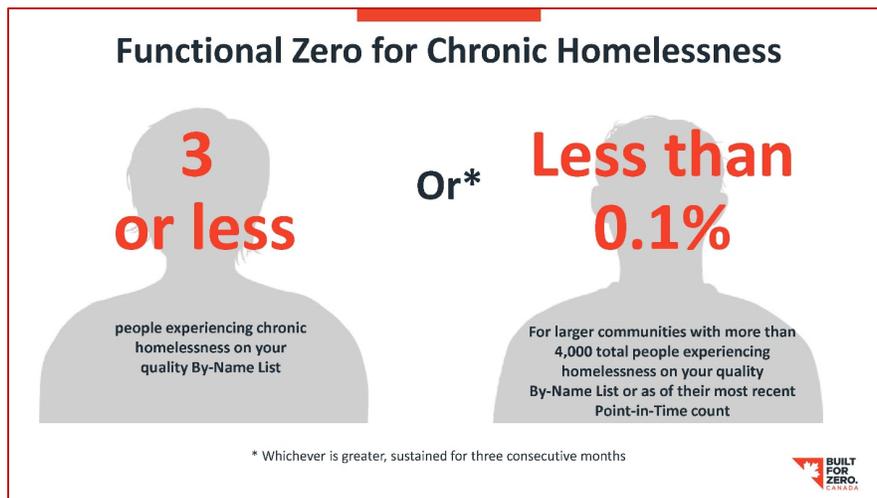
**Le document Questions et réponses sur le zéro fonctionnel de l'itinérance de PPZ-C comprend des définitions et fournit des réponses aux questions fréquemment posées sur le concept du zéro fonctionnel dans le cadre de PPZ-C. Les éléments surlignés en jaune attirent l'attention sur des définitions spécifiques liées à PPZ-C.**

Notez que ce document est principalement destiné aux communautés de PPZ-C et complète d'autres informations incluses sur le site Web [fr.bfzcanada.ca](http://fr.bfzcanada.ca). Ce document continuera d'être mis à jour selon les besoins afin de clarifier davantage les informations et/ou d'inclure des questions supplémentaires.

## Survol rapide – ce que nous entendons par la fin de l'itinérance

Lorsque nous parlons de mettre fin à l'itinérance, nous voulons dire qu'une communauté a atteint le **zéro fonctionnel**, une norme développée à l'origine par [Community Solutions](#). Le zéro fonctionnel est une étape dynamique qui indique qu'une communauté a résolu le problème de l'itinérance pour une population donnée. Atteindre et maintenir cette étape contribue à construire un avenir où l'itinérance est **rare, brève et non récurrente**. Pour un aperçu rapide, consultez le document [Messages clés de la définition du zéro fonctionnel](#) (en anglais).

Mettre fin à l'itinérance **ne signifie pas** que personne ne se retrouvera plus jamais en situation d'itinérance. Cela signifie plutôt que des systèmes sont en place pour garantir que toute expérience d'itinérance soit brève et résolue de manière permanente, et rare en général. Par analogie, un système de soins de santé qui fonctionne bien n'empêchera pas nécessairement les gens de tomber malades, mais il garantira que les personnes qui tombent malades sont triées de manière appropriée et reçoivent les soins dont elles ont besoin pour que leur maladie ne se transforme pas en crise.



## Zéro fonctionnel – itinérance chronique

Une communauté a mis fin à l'itinérance chronique lorsque le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est égal à zéro, ou si ce n'est pas le cas, à 3 personnes ou 0,1 % du nombre total de personnes en situation d'itinérance, selon le chiffre le plus élevé.

## Zéro fonctionnel – itinérance chez les anciens combattants

Une communauté a mis fin à l'itinérance chez les anciens combattants lorsque le nombre d'anciens combattants en situation d'itinérance est inférieur ou égal au nombre d'anciens combattants que la communauté a prouvé pouvoir loger en un mois.



### Pourquoi PPZ-C se concentre-t-elle d'abord à mettre fin à l'itinérance chronique et à l'itinérance chez les anciens combattants ?

Prêt pour zéro Canada commence avec les cas chroniques et les anciens combattants comme premières étapes pour mettre fin à l'itinérance dans son ensemble. PPZ-C travaille avec les communautés pour mettre en place des systèmes coordonnés de réponse à l'itinérance axés sur la prévention et la fin de l'itinérance, en commençant par l'itinérance chronique et l'itinérance chez les anciens combattants afin de créer des points de preuve pour démontrer que mettre fin à l'itinérance est possible.

Et nous savons qu'il est possible de mettre fin à l'itinérance chronique et à l'itinérance chez les anciens combattants ! Nous disposons désormais de recherches, d'outils et de modèles de programmes fondés sur des données probantes pour aider les gens à se loger et à rester logés. Aux États-Unis, 14 communautés ont déjà mis fin à l'itinérance chronique et/ou à l'itinérance chez les anciens combattants en utilisant les mêmes approches de système coordonné, d'amélioration de la qualité et de données mesurables que nous avons adoptées au sein de PPZ-C.

Pour la raison spécifique qui explique pourquoi commencer par l'itinérance chronique et l'itinérance chez les anciens combattants, voir les informations supplémentaires ci-dessous.

### Itinérance chronique

Depuis 2017, PPZ-C a déterminé qu'il fallait donner la priorité à ceux qui ont les plus grands besoins, en commençant par les personnes en situation d'itinérance chronique, alors que nous travaillons avec les

communautés pour mettre en place des systèmes coordonnés de prise en charge de l'itinérance axés sur la prévention et la fin de l'itinérance pour tous les individus.

Le fait de commencer par ceux qui ont les plus grands besoins (e.g., les cas chroniques) permet aux communautés de travailler avec tous les groupes de populations (e.g., les jeunes, les hommes, les femmes, les familles, les anciens combattants, les autochtones) et d'avoir le plus grand impact possible sur :

- les personnes en situation d'itinérance – réduisant le vieillissement prématuré, les problèmes de santé chroniques, les blessures, la victimisation et la mort précoce ;
- les systèmes locaux de lutte contre l'itinérance – concentrant les efforts et les ressources limitées afin de soulager la pression sur les refuges et de se concentrer à mettre fin à l'itinérance plutôt que de la gérer de manière à mieux servir tout le monde ;
- les autres systèmes – réduisant la pression sur d'autres ressources communautaires telles que les ambulances, les salles d'urgence des hôpitaux, les services de police et les services correctionnels ; et
- les contribuables et les donateurs – où le fait de se concentrer sur les personnes ayant les plus grands besoins présente le meilleur retour sur investissement financier et social.

### **Les anciens combattants**

Depuis 2019, PPZ-C a également identifié une priorité à mettre fin à l'itinérance des anciens combattants. Non seulement nous avons une obligation de diligence envers nos anciens combattants, mais les anciens combattants constituent une population restreinte et bien définie pour laquelle nous pouvons rapidement établir des points de preuve et tester des approches pour mettre fin à l'itinérance.

De plus, c'est une occasion :

- d'engager davantage le gouvernement fédéral à mettre fin à l'itinérance en se concentrant sur un aspect où la responsabilité fédérale est claire ;
- de renforcer et soutenir les efforts des organisations d'anciens combattants, et de soutenir les partenariats locaux et la coordination ;
- de continuer à renforcer le soutien du public pour mettre fin à l'itinérance ;
- d'inspirer confiance dans les efforts et partenariats locaux.

### **Pourquoi PPZ-C vise-t-elle le zéro fonctionnel plutôt que le zéro absolu ?**

L'objectif ultime de PPZ-C est le zéro absolu pour l'itinérance chronique et l'itinérance des anciens combattants et la campagne continuera à soutenir les communautés pour y parvenir. Cependant, une mesure de zéro fonctionnel de l'itinérance chronique est identifiée comme l'objectif initial car elle reconnaît que :

- l'itinérance chronique a représenté historiquement entre 5 % et 20 % de la population des personnes en situation d'itinérance de nombreuses communautés. Réduire l'itinérance chronique à 0,1 % de la population des personnes en situation d'itinérance ou à trois personnes ou moins et maintenir ce nombre pendant trois mois ou plus démontre un progrès significatif dans la conception d'un système local qui garantit que l'itinérance chronique est rare, brève et non récurrente.
- les entrées sur la liste par nom d'une communauté de l'itinérance chronique et l'itinérance des anciens combattants peuvent être quelque peu imprévisibles. Par exemple, malgré tous les efforts d'une communauté, il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'identifier, d'impliquer et de loger quelqu'un

dans le mois dans certaines situations (e.g., lorsqu'une personne arrive d'une autre communauté, qu'elle a été renvoyée d'une institution sans préavis ni plan suffisants, qu'elle revient d'une période d'inactivité ou qu'elle perd son logement de manière inattendue).

- il faut parfois du temps pour s'engager et établir une relation de confiance avec une personne en situation d'itinérance chronique ou d'itinérance chez les anciens combattants, ou pour mobiliser d'autres partenaires communautaires afin de fournir le niveau de soutien approprié.

## Définitions des termes "itinérance" et "logé"

### Itinérance

L'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) a créé la [Définition canadienne de l'itinérance](#) en 2012 et l'a mise à jour en 2017. Dans ce document, l'itinérance est définie comme "la situation d'un individu, d'une famille ou d'une collectivité qui n'a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un". Le document décrit également une typologie de l'itinérance qui inclut 1) les personnes sans-abri, 2) les personnes utilisant les refuges d'urgence, 3) les personnes logées provisoirement, et 4) les personnes à risque d'itinérance. Il comprend également la [Définition de l'itinérance autochtone au Canada](#).

La [Stratégie nationale sur le logement | Un chez-soi d'abord](#) du gouvernement du Canada a été lancée en avril 2017. La définition suivante de l'itinérance provient de la Stratégie nationale sur le logement – adaptée de la Définition canadienne de l'itinérance élaborée par l'OCI, et incluse dans les [Directives de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance](#) :

"L'itinérance est la situation d'une personne ou d'une famille sans adresse ou domicile fixe; conditions de vie d'une personne ou d'une famille n'ayant pas de logement stable, permanent, approprié, ni la possibilité, les moyens et la capacité d'en obtenir un.

L'itinérance découle souvent d'obstacles dits systémiques ou sociétaux, y compris du manque de logements abordables et appropriés, de problèmes de difficultés financières, de problèmes de santé mentale, cognitifs, comportementaux ou physiques vécus par les individus ou les ménages, ou du racisme et de la discrimination."

**Ces deux définitions de l'itinérance ont été adoptées par PPZ-C et devraient guider les communautés lorsqu'elles prennent des décisions concernant les programmes locaux et ou les situations qu'elles considèrent comme "en situation d'itinérance" ou "logées" dans leur communauté.**

### Définitions de l'itinérance chronique

**Quelle est la définition de l'itinérance chronique selon le gouvernement du Canada ?**

Tiré des [Directives de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 2014-2019](#) :

"On désigne par personnes sans abri de façon chronique les personnes qui, souvent atteintes d'affections incapacitantes (e.g., des maladies physiques ou mentales chroniques, des problèmes de toxicomanie), sont actuellement sans abri et l'ont été pendant six mois ou plus au cours de la dernière année (i.e., qui ont passé plus de 180 nuits dans un refuge ou dans un endroit impropre à l'habitation)."

Cette définition a été mise à jour dans [Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance](#), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Les [directives de Vers un chez-soi](#) incluent la définition suivante de l'itinérance chronique :

*“L'itinérance chronique désigne les personnes qui sont actuellement en situation d'itinérance et qui rencontrent l'un des critères suivants :*

- ont été en situation d'itinérance pendant 6 mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année, ou
- ont été en situation d'itinérance pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des 3 dernières années.

*L'itinérance chronique inclut le temps passé dans les situations suivantes :*

1. *Passer la nuit dans des lieux extérieurs, incluant les endroits publics ou privés sans autorisation ni contrat, ou les endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance : 1.1 et 1.2).*
2. *Passer la nuit dans un refuge d'urgence, incluant les refuges d'urgence de nuit pour les personnes en situation d'itinérance (incluant les refuges pour des populations spécifiques, par exemple les refuges pour les jeunes, les familles et les nouveaux arrivants), les refuges pour femmes victimes de violence et les refuges d'urgence pour personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur hébergement (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance : 2.1, 2.2 et 2.3).*
3. *Demeurer temporairement chez quelqu'un, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent, ou vivant dans les logements de location temporaires et à court terme (par exemple les motels) sans droit au maintien dans les lieux (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance : 3.2 et 3.3).*

*L'itinérance chronique n'inclut pas les situations où les personnes ont accès à un logement sécuritaire permanent, qu'il soit subventionné ou non. La définition n'inclut pas non plus le temps passé dans un logement de transition ou dans un établissement public (par exemple établissement de soins de santé et établissement correctionnel). Toutefois, les personnes qui vivent une situation d'itinérance suivant leur sortie d'un logement de transition ou d'un établissement public peuvent être considérées en situation d'itinérance chronique si elles l'étaient au moment de leur admission à un logement de transition ou un établissement public.”*

**La définition de l'itinérance chronique de Vers un chez-soi de 2019 a été adoptée par PPZ-C.**

**Quelle est la définition de l'itinérance chronique selon les provinces ?**

Certaines provinces n'ont pas adopté de définition de l'itinérance chronique. Les provinces qui ont une définition de l'itinérance chronique ont soit adopté la définition fédérale canadienne d'une certaine manière, soit se sont alignées plus étroitement sur la définition américaine.

Par exemple, en Ontario, la recommandation numéro 2 du [Rapport du comité consultatif d'experts pour la prévention de l'itinérance | À chacun son chez-soi](#) (octobre 2015) stipule que “la province adopte la définition de l'itinérance chronique de la Stratégie fédérale des partenariats de lutte contre l'itinérance.” Celle-ci a ensuite été intégrée dans la section Itinérance de la [mise à jour de la stratégie à long terme de logement abordable](#) (2016).

En Colombie-Britannique, BC Housing a adopté une définition hybride de la définition originale de la Stratégie fédérale des partenariats de lutte contre l'itinérance, combinant les définitions de l'itinérance

chronique et de l'itinérance temporaire, comme indiqué dans son [cadre de programme d'hébergement d'urgence](#) (2018, en anglais): "Itinérance chronique : signifie qu'un client a été en situation d'itinérance pendant six (6) mois ou plus au cours de la dernière année (i.e., il a passé plus de cent quatre-vingts (180) nuits cumulées dans un refuge ou un lieu non adapté à l'habitation humaine) et/ou a été en situation d'itinérance trois fois ou plus au cours de la dernière année. Cela inclut également les personnes sortant d'établissements (e.g., des établissements de santé mentale, des hôpitaux, des établissements correctionnels et les enfants quittant des structures d'accueil) qui ont des antécédents d'itinérance chronique et ne peuvent pas identifier une adresse fixe à leur sortie."

La définition de l'Alberta est plus proche de celle des États-Unis. Les services sociaux albertains ont publié les [Définitions de l'itinérance](#), en 2012. On y définit l'itinérance chronique de cette manière : « Ceux qui ont été sans-abri de façon continue pendant un an ou plus, ou qui ont connu au moins quatre épisodes d'itinérance au cours des trois dernières années. Pour être considérée en situation d'itinérance chronique, une personne doit avoir dormi dans un endroit non destiné à l'habitation humaine (e.g., vivre dans la rue) et/ou dans un refuge d'urgence. »

### Quelle est la définition américaine de l'itinérance chronique ?

Le Département fédéral américain du logement et de l'urbanisme (HUD) a publié une nouvelle définition en janvier 2016, qui se résume ainsi : "Pour être considérée en situation d'itinérance chronique, une personne doit être dans l'incapacité de se loger et avoir vécu dans un lieu non destiné à l'habitation humaine, dans un refuge d'urgence ou dans un refuge pour sans-abri pendant les 12 derniers mois sans interruption ou à au moins quatre occasions au cours des trois dernières années, lorsque ces occasions totalisent au moins 12 mois." (<http://www.csh.org/2015/12/hud-defines-chronically-homeless/>)

Un [résumé de synthèse sur l'itinérance chronique](#) a également été publié en avril 2018 par Dennis Culhane, du Centre pour des solutions basées sur des preuves pour l'itinérance de l'Université de Pennsylvanie.

### Définition de l'itinérance chez les anciens combattants

Prêt pour zéro Canada a aligné sa définition d'ancien combattant sur celle d'Anciens Combattants Canada. Selon Anciens Combattants Canada, un **ancien combattant** comprend tout ancien membre des Forces armées canadiennes ainsi que les anciens membres des Forces alliées (e.g., les anciens combattants des États-Unis et du Royaume-Uni), les anciens membres de la GRC, les anciens réservistes, les anciens civils et les anciens Rangers canadiens.

Un **ancien combattant en situation d'itinérance** comprend les anciens combattants qui n'ont pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'ont pas la possibilité, la capacité et les moyens immédiats d'en acquérir un (paraphrasé de l'OCI et de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement du Canada).

### Définition du terme "logé"

L'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) a créé la [Définition canadienne de l'itinérance](#) en 2012 et l'a mise à jour en 2017. Dans ce document, la stabilité du logement est définie comme suit : "... les personnes ont une adresse fixe et un logement adéquat (abordable, sûr, entretenu adéquatement, accessible et d'une taille convenable), ont accès à un revenu, aux services et aux soutiens nécessaires pour améliorer leur bien-être et réduire le risque qu'elles retombent dans l'itinérance."

Le logement doit s'aligner sur le principe de choix et d'autodétermination de Logement d'abord et peut inclure de nombreuses options telles qu'un appartement individuel, un logement partagé, une maison familiale, des soins de longue durée, des séjours en motel de longue durée ou un séjour inféini dans la famille ou chez des amis (pour autant qu'il soit stable, sûr, permanent et approprié). PPZ-C recommande aux communautés de tenir compte des facteurs suivants pour déterminer si une personne est comptée comme étant logée dans leur communauté :

- La personne a sa propre clé
- Il n'y pas de limite de temps, la personne peut rester aussi longtemps qu'elle le souhaite
- Financièrement durable
- Sécurité (e.g., le logement physique est sûr et dispose des commodités de base, pas d'abus)
- La personne reconnaît qu'elle est logée/qu'elle peut en faire un foyer

## Définitions de la fin de l'itinérance chronique

### Où se situe le gouvernement du Canada dans la définition de la fin de l'itinérance chronique ?

Le gouvernement fédéral n'a pas actuellement de définition pour mettre fin à l'itinérance chronique.

Lors de l'annonce du budget 2017, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il souhaitait réduire de moitié l'itinérance chronique dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale de logement, comme le rapporte le quotidien torontois The Star :

- Le gouvernement estime à 25 000 le nombre de personnes sans-abri chroniques et épisodiques. Les libéraux s'attendent à ce que, dans 11 ans, les dépenses fédérales aient contribué à réduire ce nombre à 12 500. <https://www.thestar.com/news/canada/2017/04/22/liberals-aim-to-cut-homelessness-by-50-per-cent-with-new-reduction-targets.html>
- Dans un article d'opinion paru dans The Star, Adam Vaughan (secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social) et Jean-Yves Duclos (ancien ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement) réitèrent l'objectif de réduire de moitié l'itinérance chronique. <https://www.thestar.com/opinion/commentary/2017/05/04/canadas-renewed-commitment-to-housing.html>

L'intention de réduire de 50 % l'itinérance chronique a été confirmée avec la publication de la [Stratégie nationale sur le logement du Canada : Un chez-soi d'abord](#), en novembre 2017.

Dans son discours du Trône de septembre 2020, le gouvernement fédéral a [annoncé](#) son objectif d'éliminer complètement l'itinérance chronique.

Le gouvernement fédéral mesure actuellement l'itinérance chronique par deux moyens. Le premier est le dénombrement ponctuel, coordonné et volontaire des personnes sans-abri à l'échelle nationale (e.g., en 2016, 2018 et 2021) dans lequel l'une des questions centrales est liée à la chronicité "Au total, combien de temps avez-vous été sans-abri au cours de la dernière année ? [Meilleure estimation], durée de \_\_\_ jours/semaines/mois, Ne sais pas, Refuse de répondre". Le second moyen est l'[Étude nationale sur les refuges 2005 à 2016](#), en utilisant des données de prévalence par période grâce au Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA).

De plus, le gouvernement canadien a financé deux projets qui participent à la définition de la fin de l'itinérance :

- L'Observatoire canadien sur l'itinérance, par l'entremise du Fonds des Solutions novatrices à l'itinérance de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pour le projet "Making Zero Count: Defining an End to Homelessness" ("Pour que le zéro compte : définir la fin de l'itinérance") (voir plus d'informations ci-dessous).
- L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (depuis 2017) pour soutenir les communautés dans l'élaboration de listes par nom et de systèmes d'accès coordonné afin de soutenir les résultats visant à réduire et à mettre fin à l'itinérance, comme indiqué dans leur rapport [Vers un chez-soi : Rapport communautaire en matière d'itinérance](#) (2020).

### Où en est la conversation nationale dans la définition de la fin de l'itinérance chronique ?

Au cours de la période 2016-2019, l'OCI, l'école de politique publique de l'Université de Calgary et l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) ont soutenu un processus de collaboration visant à élaborer une définition de ce que signifie mettre fin à l'itinérance au Canada (**au sens large – pas nécessairement spécifique à l'itinérance chronique**).

À l'été 2016, l'OCI a lancé une consultation pour obtenir des commentaires sur une proposition de définition de la fin de l'itinérance que l'on retrouve dans le document de travail "[Discerner le "zéro fonctionnel" : Définir et mesurer la fin de l'itinérance au Canada](#)" (en anglais). Voir aussi ce [billet de blogue](#) d'Alina Turner (Université de Calgary ; Turner Research & Strategy Inc.) qui date de mai 2016. Sur la base des commentaires recueillis, la [Définition canadienne de la fin de l'itinérance](#) a été publiée au début de l'année 2017 et comprend les définitions suivantes du "zéro fonctionnel" et du "zéro absolu" :

- Fin fonctionnelle – Un zéro fonctionnel de la fin de l'itinérance signifie que les communautés ont une réponse systématique en place qui garantit que l'itinérance (sans abri, dans un refuge, logé provisoirement ou risque imminent d'itinérance) est évitée autant que possible ou est une expérience rare, brève et non récurrente.
- Fin absolue – Le zéro absolu fait référence à une véritable fin de l'itinérance, où tout le monde a accès à des soutiens et à un logement approprié, de sorte que personne ne se retrouve en situation d'itinérance (sans abri, dans un refuge, ou logé provisoirement) ou à risque de le venir initialement.

De 2017 à 2019, l'OCI a dirigé le projet "Pour que le zéro compte : définir la fin de l'itinérance" (financé par la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance) afin de développer, créer des outils et tester la définition actuelle. Un conseil consultatif a été formé pour soutenir le processus. Les activités du projet comprennent l'organisation d'une table ronde autochtone conjointement à la Conférence nationale 2017 pour mettre fin à l'itinérance et la collaboration avec cinq communautés (Kelowna, Regina, Winnipeg, la région de Waterloo et Saint John) pour développer davantage la définition et les outils.

Le projet Pour que le zéro compte a permis un soutien continu au cadre tripartite pour éclairer la compréhension de la fin de l'itinérance (expérience vécue, systèmes de prévention de l'itinérance et systèmes publics). Il a également donné lieu à l'élaboration de trois outils spécifiques pour aider les communautés : 1) Ressources pour la coordination des services, 2) Ressources pour l'élaboration d'un protocole d'entente (PE) entre les systèmes publics et le secteur de l'itinérance, et 3) Trousse d'outils de conception pour les utilisateurs, que l'on peut trouver sur la plateforme d'apprentissage sur l'itinérance [Pour que le zéro compte](#) (en anglais).

**Prêt pour zéro Canada utilise une définition mesurable spécifique pour une fin fonctionnelle de l'itinérance chronique (voir page 12) et est en train de travailler avec Community Solutions et d'autres pour confirmer une définition mesurable fonctionnelle du "zéro pour tous" (voir page 15).**

### Où en sont les provinces dans la définition de la fin de l'itinérance chronique ?

Seule l'Ontario s'est engagée à mettre fin à l'itinérance chronique. Bien que la province n'ait pas actuellement de définition de la fin de l'itinérance chronique, l'Ontario a défini un objectif visant à mettre fin à l'itinérance chronique en 10 ans (d'ici 2025) dans sa Mise à jour de la stratégie à long terme de logement abordable (2016). L'Ontario a ensuite adopté des règlements à l'automne 2016 et a publié les Lignes directrices pour le recensement des personnes sans logement par les gestionnaires de services en mars 2017, exigeant que les gestionnaires de services recensent l'itinérance tous les deux ans à partir du printemps 2018. La question de recensement de base suivante, requise par la province, a permis de mesurer l'itinérance chronique : "Au total, combien de temps avez-vous été sans-abri au cours de la dernière année ? [Meilleure estimation], Durée \_\_\_\_\_ jours/semaines/mois, Ne sait pas, Refuse de répondre." À la fin de 2019, le gouvernement de l'Ontario a publié une note de service à l'intention des gestionnaires de services municipaux indiquant que le dénombrement ponctuel n'était pas nécessaire en 2020 et qu'il passerait plutôt à une approche de dénombrement par liste par nom à partir de 2021.

### Qui propose une définition de la fin de l'itinérance chronique ?

Trois groupes ont des mesures claires :

- 1) **Le conseil interinstitutions sur les sans-abri des États-Unis (The United States Interagency Council on Homelessness (USICH))**  
[Critères et points de repère pour atteindre l'objectif de mettre fin à l'itinérance chronique](#)
- 2) **Prêt pour zéro de Community Solutions**  
[Prêt pour zéro de Community Solutions](#) – Une communauté a mis fin à l'itinérance chronique lorsque le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est zéro ou, s'il n'est pas égal à zéro, représente 3 personnes ou 0,1 % du nombre total de personnes recensées lors du dernier recensement ponctuel, selon le chiffre le plus élevé. Cette définition s'aligne sur la définition de l'USICH évoquée ci-dessus. Actuellement, cette définition se concentre uniquement sur les adultes célibataires en situation d'itinérance chronique.



### 3) Prêt pour zéro Canada

La définition de **PPZ-C** a été adaptée de la définition de Prêt pour zéro de Community Solutions évoquée ci-dessus. **Le zéro fonctionnel de l'itinérance chronique est atteint lorsque le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est égal à zéro ou, s'il n'est pas égal à zéro, représente 3 personnes ou 0,1 % du nombre total de personnes en situation d'itinérance chronique, selon le chiffre le plus élevé. Le zéro fonctionnel de l'itinérance chronique est confirmé lorsque cet objectif est atteint et maintenu pendant trois mois consécutifs, tel que mesuré par une liste par nom de qualité (qui comprend des données complètes et fiables sur l'itinérance chronique pour les adultes célibataires, les jeunes et les familles).** Toronto est la seule communauté au Canada à utiliser la définition de 0,1 %, car elle a recensé plus de 4000 personnes en situation d'itinérance active lors du dénombrement ponctuel de 2018. PPZ-C travaille avec Toronto pour confirmer sa définition du zéro fonctionnel.



Pour en savoir plus, visionnez cette courte [vidéo](#) animée de quatre minutes (en anglais) de l'ACMFI au sujet des listes par nom et du zéro fonctionnel de l'itinérance chronique.

## Définition de la fin de l'itinérance chez les anciens combattants

Prêt pour zéro Canada a aligné sa définition d'ancien combattant sur celle d'Anciens Combattants Canada. Selon Anciens Combattants Canada, un **ancien combattant** comprend tout ancien membre des Forces armées canadiennes ainsi que les anciens membres des Forces alliées (e.g., les anciens combattants des États-Unis et du Royaume-Uni), les anciens membres de la GRC, les anciens réservistes, les anciens civils et les anciens Rangers canadiens.

Un **ancien combattant en situation d'itinérance** comprend les anciens combattants qui n'ont pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'ont pas la possibilité, la capacité et les moyens immédiats d'en acquérir un (paraphrasé de l'OCI et de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement du Canada).

L'objectif ultime est de n'avoir absolument aucun ancien combattant en situation d'itinérance. Pour y parvenir, Prêt pour zéro Canada aide les communautés à atteindre et à maintenir le zéro fonctionnel de l'itinérance chez les anciens combattants :

**Zéro fonctionnel de l'itinérance chez les anciens combattants** : Une communauté a mis fin à l'itinérance chez les anciens combattants lorsque le nombre d'anciens combattants en situation d'itinérance est inférieur ou égal au nombre d'anciens combattants qu'elle peut loger en un mois.

**Plus de détails** : Le seuil de zéro fonctionnel est basé sur le taux de logement moyen des communautés sur six mois pour les anciens combattants. Le nombre d'anciens combattants en situation d'itinérance doit être

**maintenu à ce seuil de zéro fonctionnel ou en dessous (ou trois anciens combattants en situation d'itinérance active ou moins) pendant au moins trois mois consécutifs.**

**Exemple :** Si votre communauté héberge quatre anciens combattants par mois en moyenne, vous devez avoir quatre anciens combattants en situation d'itinérance ou moins à la fin de chaque mois, et ce, pendant trois mois consécutifs. De cette façon, la communauté a démontré que la capacité du système à loger les anciens combattants est supérieure à la demande.

Pour en savoir plus, visionnez cette courte [vidéo](#) animée de 4 minutes (en anglais) de l'ACMFI au sujet des listes par nom et du zéro fonctionnel de l'itinérance chez les anciens combattants.



## PPZ-C et le zéro fonctionnel de l'itinérance – Questions principales

### Pourquoi PPZ-C a-t-elle adopté des définitions du zéro fonctionnel ?

Il s'agit de définitions axées sur les résultats qui :

- sont simples à mesurer et faciles à comprendre ;
- peuvent être appliquées de manière cohérente dans différents contextes communautaires, sur la base de données fiables et en temps réel, grâce à une [liste par nom de qualité](#) ;
- sont de solides indicateurs du fait que le système local d'une communauté fonctionne efficacement pour prévenir et mettre fin à l'itinérance chronique et à l'itinérance chez les anciens combattants ; et
- peuvent continuer à être utilisées mensuellement pour vérifier si le zéro fonctionnel est maintenu.

### Quelles sont les définitions des termes "itinérance" et "logé" employées par PPZ-C ?

"Itinérance" – PPZ-C utilise les définitions de personnes logées, de personnes sans-abri et de personnes logées provisoirement conformément à la Définition canadienne de l'itinérance présentée à la page 6.

"Logé" – PPZ-C utilise la définition de la stabilité du logement incluse dans la Définition canadienne de l'itinérance présentée à la page 6. Le logement doit s'aligner sur le principe de choix et d'autodétermination de Logement d'abord et peut inclure de nombreuses options telles qu'un appartement individuel, un logement partagé, une maison familiale ou des soins de longue durée (pour autant que le logement soit stable, sûr, permanent et adéquat).

### Quelle définition des termes "itinérance chronique" est employée par PPZ-C ?

PPZ-C suit la définition mise à jour de l'itinérance chronique du gouvernement du Canada publiée le 1<sup>er</sup> avril 2019, comme indiqué à la page 6. Compte tenu de ce changement, PPZ-C aidera les communautés participantes à recueillir des données conformes à cette nouvelle définition au fil du temps. Les

communautés continueront à recueillir et à rapporter les données sur l'itinérance chronique comme elles le peuvent, en notant toute différence dans leur soumission de données.

### **Quelles sont les définitions des termes "ancien combattant" et "itinérance chez les anciens combattants" employées par PPZ-C?**

PPZ-C a aligné sa définition d'ancien combattant sur celle d'Anciens Combattants Canada. Selon Anciens Combattants Canada, un ancien combattant comprend tout ancien membre des Forces armées canadiennes ainsi que les anciens membres des Forces alliées (e.g., les anciens combattants des États-Unis et du Royaume-Uni), les anciens membres de la GRC, les anciens réservistes, les anciens civils et les anciens Rangers canadiens.

Un ancien combattant en situation d'itinérance comprend les anciens combattants qui n'ont pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'ont pas la possibilité, la capacité et les moyens immédiats d'en acquérir un (paraphrasé de l'OCI et de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement du Canada).

### **Des communautés ont-elles réussi à atteindre le zéro fonctionnel de l'itinérance chronique ?**

À ce jour, cinq communautés aux États-Unis ont été confirmées par Prêt pour zéro de Community Solutions et le gouvernement fédéral américain comme ayant mis fin à l'itinérance chronique (voir plus d'informations [ici](#)). Plusieurs autres communautés s'emploient activement à diminuer le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique. Le rapport suivant (en anglais) met en évidence l'impact de Prêt pour zéro entre 2015 et 2018 : [Rétrospective : principales leçons tirées des trois premières années de l'initiative Prêt pour zéro](#).

Aucune communauté au Canada n'a encore été confirmée par PPZ-C comme ayant atteint le zéro fonctionnel en matière d'itinérance chronique. Les progrès dans ce domaine sont suivis sur le [site Web de PPZ-C](#).

### **Des communautés ont-elles réussi à atteindre le zéro fonctionnel de l'itinérance chez les anciens combattants ?**

Oui, des communautés au Canada et aux États-Unis ont atteint le zéro fonctionnel de l'itinérance chez les anciens combattants.

### **Le Canada met fin à l'itinérance chez les anciens combattants**

En octobre 2020, London, en Ontario, est devenue la première communauté au Canada à atteindre l'objectif du zéro fonctionnel pour l'itinérance chez les anciens combattants. Pour en savoir plus sur leur accomplissement, cliquez [ICI](#).

Davantage de communautés sont en voie de mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants. Grâce au [financement d'Anciens Combattants Canada](#), Prêt pour zéro Canada travaille avec 12 communautés participantes et des partenaires nationaux dans le but de mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants dans leurs communautés. Pour en savoir plus, consultez ce [billet blogue de l'ACMFI](#) (18 novembre 2019, en anglais). Découvrez les communautés participantes [ici](#) et leur progrès pour mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants [ici](#).

## Les États-Unis mettent fin à l'itinérance chez les anciens combattants

Depuis 2011, les États-Unis ont réduit de 43 % le nombre d'anciens combattants en situation d'itinérance et ont réussi à mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants dans 78 communautés et trois États ([billet de blogue de la NAEH](#), 2019, en anglais).

Ce site des Affaires des anciens combattants des États-Unis ([US Veteran's Affairs](#)) fournit des mises à jour sur le nombre de communautés qui ont mis fin à l'itinérance chez les anciens combattants aux États-Unis, selon la définition de l'USICH ([Critères et points de repère pour l'objectif de mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants](#)).

[Community Solutions](#) fournit des mises à jour sur le nombre de communautés qui ont mis fin à l'itinérance chez les anciens combattants aux États-Unis en utilisant la [définition](#) plus rigoureuse basée sur les résultats de Prêt pour zéro (la même que celle utilisée par Prêt pour zéro Canada). Lisez ce [billet de blogue](#) pour en savoir plus sur la différence entre la définition du zéro fonctionnel de Community Solutions et les critères et repères fédéraux établis par l'USICH. Regardez les vidéos suivantes (toutes en anglais) de Community Solutions sur les communautés qui ont mis fin à l'itinérance chez les anciens combattants :

- [Les anciens combattants et l'expérience de l'itinérance](#) (3,5 min)
- [Mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants – c'est possible !](#) (2 min)
- [Côte du Golfe : le Texas est le premier à mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants](#) (4 min)
- [Le Comté de Bergen, au New Jersey, met fin à l'itinérance chez les anciens combattants](#) (3 min)
- [Rockford, en Illinois, met fin à l'itinérance chez les anciens combattants](#) (3 min)

### Comment Prêt pour zéro Canada confirme-t-elle les étapes du zéro fonctionnel ?

- Prêt pour zéro Canada confirme le zéro fonctionnel d'abord en examinant les données d'une communauté. Lorsqu'une communauté atteint son premier mois sur le seuil du zéro fonctionnel ou en dessous, son conseiller en amélioration commence à travailler avec elle pour remplir une liste de vérification du zéro fonctionnel et une étude de cas de la communauté.
- Une fois que la communauté a complété trois mois consécutifs sur le seuil du zéro fonctionnel ou en dessous, et qu'elle a complété la liste de vérification du zéro fonctionnel et l'étude de cas de la communauté, son zéro fonctionnel est confirmé.
- La communauté passe ensuite dans la cohorte « Zéro pour tous » pour se concentrer sur le maintien de ses acquis et viser le zéro absolu, tout en portant son attention sur ce qu'elle a appris pour atteindre le zéro fonctionnel afin de l'appliquer à d'autres groupes de population.

### Que se passe-t-il si une communauté atteint le zéro fonctionnel de l'itinérance et qu'ensuite, le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente ?

Une fois qu'une communauté a atteint le zéro fonctionnel de l'itinérance, elle doit dès lors travailler à maintenir ses gains. Ceci exige un engagement continu et des améliorations soutenues au système pour répondre à la dynamique de la communauté, qui est en constante évolution. Il peut arriver que le nombre de personnes en situation d'itinérance d'une communauté fluctue au cours de la phase de maintien sans que cela n'affecte le statut acquis de zéro fonctionnel de l'itinérance de la communauté. Néanmoins, afin de conserver ce statut à long terme, la communauté doit continuer de répondre à la définition du zéro fonctionnel de l'itinérance. Si le nombre de personnes en situation d'itinérance d'une communauté

dépasse le seuil du zéro fonctionnel, cette dernière doit de nouveau chercher à atteindre le zéro fonctionnel pour être reconnue comme étant dans une situation durable.

### **Qu'en est-il des communautés qui parviennent à mettre fin de manière fonctionnelle à l'itinérance chronique ou à l'itinérance chez les anciens combattants ? Quelle est la prochaine étape ?**

- Les communautés continuent de soumettre les données mensuelles de la liste par nom pour vérifier si elles maintiennent le zéro fonctionnel et pour comprendre ce qui se passe dans leur système.
- La fin de l'itinérance n'est jamais un "cas réglé" parce que l'itinérance n'est pas un problème statique. L'itinérance est un problème dynamique qui doit être résolu continuellement – chaque mois.
- Pour maintenir la fin de l'itinérance, il faut demeurer en mode "résolution de problèmes" et déployer des ressources et des efforts constants. Les approches utilisées par les communautés pour atteindre une fin fonctionnelle ne seront pas nécessairement les mêmes que celles qui sont nécessaires pour maintenir ces gains.
- Une communauté peut ne pas rester sous son seuil de zéro fonctionnel tous les mois. Cependant, le plus important est qu'elle reste responsable des données et qu'elle continue à s'efforcer d'atteindre le zéro fonctionnel et le zéro absolu, à résoudre les problèmes et à adapter et améliorer continuellement son système pour faire baisser les chiffres.
- L'objectif est de disposer d'un système local « prêt pour zéro » afin que l'itinérance soit rare, brève et non récurrente.
- Lorsqu'une communauté peut rapidement ramener ses chiffres au niveau ou en dessous de son seuil de zéro fonctionnel, elle saura que les changements qu'elle a apportés au système sont tangibles.

### **Pourquoi est-ce que je vois encore des gens dans la rue alors que vous dites avoir mis fin à l'itinérance ?**

Mettre fin à l'itinérance ne signifie pas que les gens n'y seront plus jamais confrontés. Ce que cela signifie, c'est que des systèmes sont en place pour garantir que toute situation d'itinérance est rare, brève et non récurrente. De même que le système de santé n'empêche pas tout le monde de tomber malade, il garantit que les personnes qui tombent malades sont triées de manière appropriée et reçoivent les services dont elles ont besoin pour améliorer leur santé avant que cela n'atteigne un stade critique.

Par ailleurs, les gens peuvent penser qu'une personne est sans abri alors qu'elle a en fait un logement – en basant ces suppositions inexactes sur un handicap, sur la façon dont elle est habillée ou sur ses activités.

## **La fin de l'itinérance pour tous – Définitions et considérations**

### **Qui propose une définition pour une "fin de l'itinérance générale" ?**

Les définitions de la fin fonctionnelle de l'itinérance générale sont décrites ci-dessous dans les sections du Canada, du gouvernement fédéral américain et de Community Solutions.

#### **Canada**

- D'après le projet Pour que le zéro compte (voir page 9), la définition générale du **zéro fonctionnel pour mettre fin à l'itinérance** signifie que les communautés ont une réponse systématique en place qui garantit que l'itinérance (personnes sans-abri, personnes dans des refuges, personnes logées

provisoirement ou à risque d'itinérance) est évitée autant que possible ou est une situation rare, brève et non récurrente.

- Province de l'Alberta – [Un plan pour l'Alberta : mettre fin à l'itinérance en 10 ans](#) (2008, p. 14) : « Mettre fin à l'itinérance signifiera que même s'il existe encore des refuges d'urgence pour les personnes qui deviennent sans-abri, celles-ci seront relogées dans des foyers permanents dans un délai de 21 jours. »
- Medicine Hat – [Chez soi à Medicine Hat : notre plan pour mettre fin à l'itinérance](#) (2014, p. 10) : « La fin de l'itinérance signifie que personne dans notre communauté n'aura à vivre dans un refuge d'urgence ou à dormir dans la rue pendant plus de 10 jours avant d'avoir accès à un logement stable et au soutien nécessaire pour le garder. »

### Gouvernement fédéral des États-Unis

Les États-Unis ont fait un travail considérable pour définir la fin de l'itinérance pour une variété de populations et/ou de conditions en s'affairant à la mise en œuvre de « [Ouvrir les portes : plan stratégique fédéral pour prévenir et mettre fin à l'itinérance](#). » Ce plan fédéral a été publié en 2010, puis mis à jour en 2012 et en 2015 (et a été à nouveau mis à jour en 2020 sous le titre [Agrandir la trousse d'outils : Une approche pangouvernementale pour mettre fin à l'itinérance](#)). Le plan initial avait pour objectifs de mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants d'ici 2015, à l'itinérance chronique d'ici 2017 et à l'itinérance chez les familles et les jeunes d'ici 2020. Tout en travaillant à la réalisation de ces objectifs, ils ont créé et fait évoluer les définitions suivantes pour mettre fin à l'itinérance :

- [Critères et points de repère pour atteindre l'objectif de mettre fin à l'itinérance chez les anciens combattants](#)
- [Critères et points de repère pour atteindre l'objectif de mettre fin à l'itinérance chronique](#)
- [Critères et points de repère pour atteindre l'objectif de mettre fin à l'itinérance chez les familles](#)
- [Critères et points de repère pour atteindre l'objectif de mettre fin à l'itinérance chez les jeunes](#)

### Community Solutions

Le projet Prêt pour zéro de Community Solutions est aligné à la définition du gouvernement fédéral américain pour mettre fin de façon fonctionnelle à l'itinérance chronique, mais propose une mesure alternative plus rigoureuse pour mettre fin de façon fonctionnelle à l'itinérance chez les anciens combattants. Ils n'ont pas encore de définitions spécifiques pour les familles et les jeunes, mais les définitions pour ces populations pourraient être alignées à la définition des anciens combattants. Voir ci-dessous.

Une fin fonctionnelle de l'itinérance chez les anciens combattants est réalisée lorsque le nombre d'anciens combattants sans-abri est égal ou inférieur au taux mensuel moyen de logement des six derniers mois, et que ce nombre est maintenu pendant trois mois consécutifs. Ainsi, sur une base mensuelle, la communauté a su démontrer la capacité de son système à loger le nombre d'anciens combattants vivant une situation d'itinérance.



Pour plus d'explications, visionnez cette courte [vidéo](#) de Community Solutions sur les listes par nom et le zéro fonctionnel de l'itinérance chez les anciens combattants.

Dans son dernier rapport, [Getting to Proof Points: Key Learning from the First Three Years of the Built for Zero Initiative](#) [« Rétrospective : principales leçons tirées des trois premières années de l'initiative Prêt pour zéro »] (2018), Community Solutions souligne les différences entre les définitions en tenant compte des principales forces et faiblesses, comme c'est le cas avec la définition des anciens combattants ci-dessous :

« Les points forts de cette définition sont évidents : elle est simple, claire et objectivement mesurable. Elle est également liée aux données réelles d'une collectivité, ce qui oblige chaque collectivité à suivre et à surveiller l'itinérance des anciens combattants au fil du temps. Toutefois, la définition présente également des faiblesses. D'une part, la définition ne tient pas compte de la durée de la période d'itinérance, ce qui signifie qu'une collectivité pourrait avoir le même petit groupe d'anciens combattants pris à la rue pendant des mois sans être incité à se loger. (Nous n'avons pas encore vu ce phénomène, mais il demeure possible.) Nous avons commencé à envisager des révisions à la définition de la durabilité, dont l'une pourrait simplement être qu'aucun ancien combattant ne soit sans-abri dans une collectivité pendant plus d'un mois. Cela aurait pour effet de diminuer le nombre d'anciens combattants sans-abri, à condition qu'ils puissent être logés très rapidement – l'analyse des chiffres et des flux sous sa forme la plus pure. »

### **Pourquoi la définition de la fin fonctionnelle de l'itinérance chronique diffère-t-elle de la fin fonctionnelle de l'itinérance générale ?**

La fin fonctionnelle de l'itinérance chronique devrait être mesurée différemment de la fin fonctionnelle de l'itinérance générale pour une raison principale : contrairement à l'itinérance chez les jeunes, les familles ou les anciens combattants, l'itinérance chronique est surtout une question de temps et de condition, et non d'affiliation. Une personne est considérée « sans-abri » dès la première journée où elle vit dans la rue, tandis que pour être considérée « sans-abri chronique », la personne doit s'être retrouvée sans logement pendant plus de 180 jours au cours de la dernière année ou pendant 18 mois au cours des trois dernières années (voir page 6). Un bon système communautaire dispose de suffisamment de temps pour aider les personnes à trouver un logement avant qu'elles ne répondent à la définition chronique, ce qui signifie qu'un zéro absolu (ou presque) de l'itinérance chronique devrait être réalisable.

### **Existe-t-il des idées ou des ressources liées au concept du zéro fonctionnel de l'itinérance et qui prennent en compte les considérations du genre ?**

En d'autres mots, comment les définitions de fin fonctionnelle de l'itinérance incluent-elles ou pourraient-elles inclure les personnes de tous les genres (p. ex., hommes, femmes, transgenres, bispirituels) ? Une définition du zéro fonctionnel doit d'abord prendre en considération ce que l'on entend par « itinérance » et par « logé ». La définition actuelle de l'itinérance telle qu'énoncée à la page 6 reconnaît différentes typologies d'itinérance sous les catégories suivantes : les personnes sans-abri, les personnes utilisant les refuges d'urgence, les personnes logées provisoirement et les personnes à risque d'itinérance. La définition de ce que l'on entend par « logé » est énoncée ci-dessus et comprend un large éventail d'options de logement. Enfin, les définitions du zéro fonctionnel sont présentées aux pages 11 et 12. Il est actuellement entendu que ces définitions englobent toutes les personnes, de tous les genres.

**Existe-t-il des idées ou des ressources liées au concept du zéro fonctionnel de l'itinérance et qui prennent en considération les enjeux touchant les Autochtones ?**

Tout comme pour la question précédente, cet enjeu passe d'abord par une définition de l'itinérance qui soit sensible, d'un point de vue culturel, à l'histoire des peuples autochtones et aux répercussions de la colonisation. Consultez la [Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada](#). L'autre élément clé est la définition de l'état "logé" – voir plus haut pour la définition actuelle de PPZ-C.